

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_12

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

22

27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER
Hervé MORICE - Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) - Eric MEIGNEN
Denis ROULAND - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) - Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO
Brieg PICAULT - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Alain DESMARS
(départ à 19h47)

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Objet :

**Demande de
subvention Fonds
Vert pour la mise en
place d'une pompe à
chaleur
géothermique à
l'école primaire Léo
Lagrange**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le
26 septembre 2024

Et que la convocation
avait été faite le

18 septembre 2024

L'école primaire Léo Lagrange, construite dans les années 1960 est aujourd'hui chauffée par 2 chaudières au sol au gaz datant de 1994 et 1997 et une chaudière murale datant de 2010. Il représente le plus gros consommateur de gaz de la ville. L'objectif est de remplacer cette configuration de chaudières par un système de chauffage par pompe à chaleur géothermique.

Le réseau secondaire du chauffage sera conservé et éventuellement les émetteurs selon les résultats de l'étude en cours.

L'estimation effectuée sur la base du projet similaire développé à l'école Jaurès Curie au stade faisabilité pour la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique sur champs de sondes nous amène à un montant estimé de 650 000 € HT. La réalisation de l'opération se fera en 2024 et 2025.

- **Le financement**

En dépenses

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2024 et 2025. Une ligne de crédit sera ouverte : Article 2313 :

- Année 2024 : 100 000,00 € HT soit 120 000,00 € TTC
- Année 2025 : 550 000,00 € HT soit 660 000,00 € TTC

En recettes

Inscription de l'opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- Année 2024 - Article 1311 - Inscription : 72 000 €
- Année 2025 - Article 1311 - Inscription : 168 000 €

Inscription de l'opération au titre du Fond vert

Année 2024 - Article 1311 - Inscription : 137 500 €

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions (Fond écoles, Conseil régional, Fond chaleur ADEME, ...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : Approuver le versement du fonds vert à hauteur de 137 500 € à la commune de Trignac pour les travaux précités

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte en découlant.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :